

MAROC REPRESSION

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC



P2 TÉMOIGNAGES • P3 ÉDITO • P4 NOUVELLES DU MAROC • P6 D'AUTRES TAZMAMART • P9 ANNÉE DES DISPARUS
Maroc Répression n° 128-129 février-mai 1994 — Prix public 25 F — Répondeur téléphonique : (1) 45 32 01 89

TÉMOIGNAGES

"Sauvez-moi, sauvez-moi !" "Suite à une magouille orchestrée par les autorités pénitentiaires, je me suis retrouvé dépouillé de tous mes droits : visite familiales, soins, nourriture, et j'ai été transféré dans un quartier réservé aux "droits communs". J'ai crié, hurlé, rien n'y a fait. Je souffre le martyr dans des conditions épouvantables. Je survis grâce à des "droits communs" qui m'aident de temps en temps et sans que je me demande ce que je serais maintenant. Sauvez-moi, sauvez-moi, je veux retrouver un peu de dignité, un peu d'affection. J'espère que ma lettre vous parviendra, car pour la faire sortir d'ici, c'est une véritable gymnastique ; on est jamais sûr d'y arriver".

Mohamed Lafdali de la prison de Oukacha, n° d'écrou 55651, prisonnier d'opinion islamique (adresse de sa mère: Fatima Mertal, 4^e tranche, lot 30, n°18, Cité Djmaa, Casablanca, 20450)

De la prison de Oukacha de Casablanca, trois détenus d'opinion islamistes du groupe des 71 nous ont adressé un témoignage en février dernier dénonçant les entraves que l'administration pénitentiaire porte au droit de visite. Quand les visites ne sont pas interdites les gardiens extorquent aux familles des denrées alimentaires, voire tentent de se livrer au trafic de drogue. Un autre détenu du même groupe tente, en vain, à force de grèves de la faim, de se faire soigner de maux dentaires très graves.

De cette même prison les détenus d'opinion du groupe des 26 ont célébré le 10 février dernier le huitième anniversaire de leur procès (voir dans la rubrique Nouvelles du Maroc, la liste des détenus). Il saisissent cette occasion pour demander la libération de tous les prisonniers, la clarification sur le sort des disparus, l'instauration d'une réelle démocratie au Maroc. Ils disent leur attachement à la mémoire d'Amine Tahani et aux principes pour lesquels il est mort.

La lettre du Comité de liaison des parrains-marraines de prisonniers politiques au Maroc rend compte de témoignages de prisonniers politiques libérés en fin de peine. Abdelmalek pensait qu'en sortant il rouvrirait sa boutique et se mettrait au travail. Mais la sentence est tombée: interdit de séjour dans sa ville natale et obligation de résider à 100 Km dans une ville étrangère où il doit pointer tous les jours. Mohamed est resté dans sa ville, mais sa vie est dure: chômage, interpellation régulières. Les entreprises où il avait travaillé avant son arrestation ont refusé de le reprendre. Tout le monde l'évite comme un lèpreux, par peur d'être arrêté. Sa femme est malade, son fils, né 7 jours après son arrestation, n'est pas habitué à le voir. Il n'a pas de quoi payer un loyer ; il vit dans une baraque.

De la prison de Fès, des détenus d'opinions signalent

dans leurs lettres que chez les "droits communs", moins protégés qu'eux par l'opinion internationale, les conditions de détention sont affreuses. "Il y a beaucoup de malades qui ne sont pas soignés Il y a même des détenus qui n'ont pas la place pour dormir. C'est pourquoi ils dorment dans les W-C, à raison de 5 par W-C". Des témoignages similaires sur le sort des "droits communs" nous parviennent également par le réseau de relations épistolaires entretenu par les parrains-marraines des détenus politiques, en provenance de Kénitra et de Oukacha. Cette dernière prison est très hiérarchisée socialement, tout au bas de l'échelle, une aile est réservée aux plus malades, dont plus de 100 sont atteints de maladies mentales.

Appel

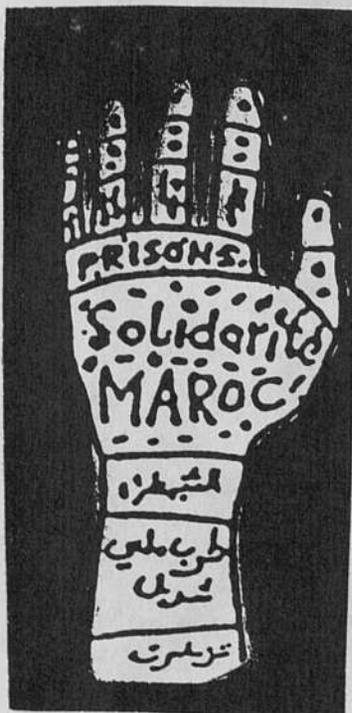
Au moment où les voix s'élèvent de plus en plus condamnant toutes sortes de violations des droits de l'homme au Maroc et revendiquant une détente politique commençant par la libération des détenus politiques, le retour des exilés et la vérité sur le sort des disparus, les autorités ont trahi les mensonges de la propagande médiatique qui a précédé la signature du GATT en nous re-

fusant -nous détenus d'opinion marocain, Khalid Bakhti et Azzeddine Haouri du "groupe des 71 islamistes" - le droit de poursuivre nos études supérieures en "histoire", sans raison sinon pour alourdir nos souffrances.

Protestant contre cette violation flagrante de notre droit à poursuivre nos études, nous déclarons ouverte une grève de la faim de 48h le samedi et dimanche 14-15 mai 1994 après une précédente de 24h le samedi 23 avril 1994, nous exhortons toutes les potentialités politiques et humanitaires à nous soutenir jusqu'à ce qu'on récupère notre droit vital à poursuivre nos études en 3ème cycle d'histoire à la faculté des lettres de Rabat, université Mohamed 5.

Maroc, le 12 mai 1994

Khalid BAKTI (40797), perpétuité
Azzeddine HAOURI (40811), 20 ans
Complexe pénitentiaire Oukacha de Casablanca



CAMPAGNE DE PROMOTION

le premier abonnement à 60 F

La nouvelle présentation de Maroc-Répression est plus économique puisque limitée à 10 pages. Pour autant, nous n'avons pas pensé devoir réduire le prix au numéro (25 F) et l'abonnement (150 F par an). Sans doute ses tarifs paraissent-ils excessifs, mais nous espérons, en les maintenant, pouvoir financer les activités de l'association et tenter de rattraper le gros déficit dans lequel nous a plongé l'envoi des dernières missions. Notre lectorat, espérons-le, nous comprendra. Mais comme nous voulons fidéliser de nouveaux lecteurs, nous lançons une campagne promotionnelle : 60 F l'abonnement annuel pour tout premier abonnement. Si nous parvenons à augmenter le nombre des abonnés et à redresser la situation financière, nous pourrions, à terme, baisser le tarif pour tous les abonnés.

AU PAYS DE KAFKA

Editorial

A la fin du mois de mars, un grand événement est survenu au Royaume chérifien. Sa Majesté le roi a livré son noble visage aux mains d'un grand chirurgien brésilien, Ivo Pitanguy, à des fins de ravalement. Ne doutons pas de la réussite.

Quelques jours plus tard, Sa même Majesté a livré sa sainte âme aux prières de l'abbé Pierre. Doutons de la contrition.

Quoiqu'il en soit, c'était pour Elle, manière de se préparer à recevoir les signataires du GATT, à Marrakech. Pour établir "un nouvel ordre économique mondial", fondé sur la libre circulation des marchandises, on ne pouvait faire meilleur choix que ce pays où, pour distinguer les droits des marchandises des droits de l'homme, on a judi-

cieusement mis des entraves à la libre circulation de ce dernier. Pour être franc, on aurait pu choisir d'autres lieux ; ne serait-ce qu'un des pays de la communauté européenne, où, selon l'homme qu'on est, on n'a pas le droit de circuler à la même vitesse. Il n'empêche, le choix du Maroc

était judicieux depuis que, grâce à la création d'un ministère des Droits de l'homme, on avait eu bon espoir que ces droits se rapprochent de ceux des marchandises. M. Azziman n'avait-il pas, en effet, déclaré dans le journal français "Libération" du 27 janvier dernier que si d'ici à

il était coutumier de bander les yeux et ligoter les mains de ceux qu'on faisait disparaître. Ca a tellement changé depuis !

لا جاسوس

Signé à Marrakech



Chez Hassan II Boureau des Libertés

Comité de Lutte contre la répression au Maroc Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Suisse

la signature du GATT "des avancées significatives n'étaient pas obtenues, ce serait catastrophique pour la crédibilité du Maroc". Il ne faut pas trop lui en vouloir s'il n'est pas arrivé à ses fins. C'est que son ministère, tout neuf, n'a pas encore constitué son fond d'archives et qu'il n'a pas beaucoup de personnel.

Aussi, face aux prétentions de certains ex-disparus à se faire reconnaître comme tels, les fonctionnaires du ministère exigent-ils de ces derniers d'apporter leurs preuves. Sans doute, ignorent-ils que, dans le temps,

LES SAHRAOIS AU MAROC

Condamnations, disparitions, isolement...

Depuis 1991, 310 Sahraouis ont été "libérés" après avoir purgé entre 10 et 16 ans d'incarcération dans les bagnes d'Hassan II à M'Kalaat M'Gouna, Agdz, Tazmamart, El Ayoune, Skoura. Mais ils sont toujours sous surveillance et doivent se présenter régulièrement à la police. Ils n'ont aucun accès aux soins, aucune indemnité et pas de travail. Sans passeport, ils sont bien entendu privés de tout contact avec l'extérieur.

Pour avoir participé début 1992 à une manifestation pacifique à SMARA, des centaines de Sahraouis ont été enlevés et sont portés disparus. Amnesty International possède la liste de 485 d'entre eux.

Les 6 personnes mentionnées ci-dessous ont été condamnées lors d'un procès à SALE à 20 ans de prison. Leur défense n'était pas assurée, aucun des inculpés n'avait d'avocat.

Nom : JOUDA
Prénom : BRAHIM
Nom du père : LOULAD ABDALLAH
Nom de la mère : GUABELLE SID AHMED
Date et lieu de naissance : 1962 à GOULMINE
Nationalité : SAHRAOUI
Date et lieu d'arrestation : 07/10/92 à SMARA
Condamné à : 20 ANS
Autorité détentrice : BRIGADE GENERALE
Lieu de détention : AGADIR
Adresse de la famille : LOULAD ABDELLAH - 10 rue barca abdelkader - Smara
N° CICR : 004075

Nom : BENO
Prénom : MOHAMED
Nom du père : SIDI MUSTAPHA BEN MOHAMED BENO
Nom de la mère : M'BARKA BENT EL HASSAN
Date et lieu de naissance : 1969 à SMARA
Nationalité : SAHRAOUI
Date et lieu d'arrestation : 07/10/92 à SMARA
Condamné à : 20 ANS
Autorité détentrice : BRIGADE GENERALE
Lieu de détention : AGADIR
Adresse de la famille : 6, rue Sid-Ahmed Ben Moussa - Avenue Hassan II - Smara
N° CICR : 004081

Nom : EL OUANAT
Prénom : KELTOUM
Nom du père : Ahmed LAABIDE
Nom de la mère : EAZIZA
Date et lieu de naissance : 1971 à BOUDNIB
Nationalité : SAHRAOUI
Date et lieu d'arrestation : 07/10/92 à SMARA
Condamné à : 20 ANS
Autorité détentrice : BRIGADE GENERALE
Lieu de détention : AGADIR
Adresse de la famille : El Ouanat Ahmed - N° 64 boulevard Hassan II - Smara
N° CICR : 004071

Nom : ELBAR
Prénom : BARIKALLAH
Nom du père : Mohamed BARIKALLAH
Nom de la mère : LALLA BENT MOHAMED LAMINE
Date et lieu de naissance : 1963 à TAN-TAN
Nationalité : SAHRAOUI
Date et lieu d'arrestation : 07/10/92 à SMARA
Condamné à : 20 ANS
Autorité détentrice : F.A.R
Lieu de détention : AGADIR
Adresse de la famille : EL BAR Mohamed Fadel - rue Imnani - 2° arrondissement - SMARA
N° CICR : 004074

Nom : BAZID
Prénom : SALEK
Nom du père : BOUJEMAA BEN BELAID BEN CHÉRIF
Nom de la mère : EKMACH SOUKAYNA BENT LEFDIL
Date et lieu de naissance : 1972 à El Ayoune
Nationalité : SAHRAOUI
Date et lieu d'arrestation : 14/5/93 à EL AYOUNE
Condamné à : 20 ANS
Autorité détentrice : BRIGADE GENERALE
Lieu de détention : AGADIR
Adresse de la famille : Bazid Boujemâa - 63, rue Chaty - Boulevard Boucraâ - 13° arrondissement - El Ayoune
N° CICR : 004072

Nom : EL GHARABI
Prénom : Sidi Ali
Nom du père : Laâroussi Najem Lakhlifa B'lkhir
Nom de la mère : Bayili Brahim Abdallah
Date et lieu de naissance : 1973 à SMARA
Nationalité : SAHRAOUI
Date et lieu d'arrestation : 14/05/93 à SMARA
Condamné à : 20 ANS
Autorité détentrice : BRIGADE GENERALE
Lieu de détention : AGADIR
Adresse de la famille : Laarousi Najem - N° 66 boulevard Mekka - 11ème arrondissement - El Ayoune
N° CICR : 004073

MORTS EN PRISON

Oukacha, nouvelle prison moderne de Casablanca, connaît une densité de prisonniers incroyable : chaque chambrée de 6x4, soit 24 m², toilette incluse, contient 24 détenus (1 m² par personne), pour les 1 600 détenus de quartier 2, la cour de promenade fait 820 m². Pour l'ensemble des 6 000 prisonniers on compte un généraliste et un gastro-entérologue exerçant 10 heures par semaine chacun et un dentiste ne venant que 2 heures ! Il y a en tout 3 infirmiers.

Pas étonnant que, dans de telles conditions sanitaires, 14 personnes soient mortes en 1993 (lettre du Comité de liaison des parrains-marraines de prisonniers politiques au Maroc).

A Kénitra, Mohamed El Yakoubi, qui venait d'être écroué depuis 4 mois, alors qu'il était atteint de tuberculose, est mort en février (à l'hôpital Il Idrissi) faute de soin.

GROUPE DES 26

Le 12 février 1986, 26 militants progressistes étaient condamnés à Casablanca à des peines de 3 à 20 ans de prison. Il en reste encore 12 en détention à Oukacha : Belkehal (n°59234), Brahma (n°59222), Chafchaoui (n°59220), El Boukili (n°59236), Benmessaoud (n°59219), Aït Belaid (n°59226), Moussadak (n°59235), Nacerddine (n°59231), Tbel (n°21649), Chbari (n°56851), Saib (n°59339), Housby (n°59239).

CHÔMEURS EN PRISON

Le 17 mars dernier un groupe de licenciés au chômage s'est présenté au siège de la préfecture de Safi. Alors qu'ils s'attendaient à être reçus par les autorités provinciales, la police les a conduit au commissariat où ils ont été détenus un jour avant d'être déférés en justice.

"GRÂCE" ROYALE

195 peines capitales ont été commuées, par grâce royale, en détention à perpétuité ; parmi elles, 14 concerneraient des détenus d'opinion dont Chayeb et Chahib (dont on se souvient qu'ils avaient été condamnés 2 fois à mort !). Treize détenus de droit commun n'auraient pas obtenu de grâce.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

Comité de Paris

14, rue de Nanteuil 75015 Paris.

Tél. : (33) (1) 45 32 01 89

Fax les jours ouvrables : (33) (1) 45 3164 37

sinon (33) (1) 30 92 13 48.

TÉTOUAN MANIFESTE

A Tetouan, de nombreuses organisations politiques et syndicales se sont mobilisées pour réclamer la libération des jeunes de la ville emprisonnés, il y a maintenant 10 ans, à la suite des événements de janvier 1984.

TRAFIC D'ARMES

Entre la fin décembre et la mi-avril, le port de Casablanca a été le lieu d'un trafic placé sous haute surveillance: des armes lourdes et légères sont arrivées tous les deux jours en provenance d'Arabie Saoudite. Un cadeau - paraît-il - du Roi Fahd au Roi Hassan.

MOSQUÉE COÛTEUSE

La lettre de Moumen Diouri de février 1994 donne une estimation du coût de la mosquée Hassan II de Casa: 10 000 écoles de 10 classes, 10 hôpitaux de 100 lits, 100 000 puits forés et équipés de pompes centrifuges, 2 universités équipées pour 2 000 étudiants.

MANIF INTERDITE

Une manifestation pacifique, prévue le 20 mars dernier à Rabat, organisée par l'AMDH, la LMDH, l'Association marocaine de soutien au peuple palestinien, le comité de soutien des musulmans de Bosnie-Herzégovine, l'Association des avocats marocains a été interdite par les autorités marocaines. Cette manifestation pacifique avait comme objectif le soutien au peuple palestinien et aux musulmans de Bosnie et de Herzégovine.

ENLISEMENT

Le 15 mai 1993 Mustapha Hamzaoui a été retrouvé mort à l'hôtel de police de Kénifra, puis son corps inhumé dans le plus grand secret, en l'absence de ses parents. Depuis ces derniers demandent de connaître la vérité. La cour d'appel de Meknès, réunie le 09 mars dernier a reporté l'affaire à plus tard.

PROCÈS

- La chambre criminelle auprès de la cour d'appel de Settat a prononcé de très lourdes peines contre 31 inculpés à la suite de manifestations de protestation contre les fraudes électorales lors des dernières législatives (5 condamnations à 2 ans, 2 condamnations à 8 mois).
- Sept syndicalistes, interpellés à Azilal, suite à l'appel à la grève générale du 25/02 dernier, puis condamnés à des peines allant d'un mois ferme à 45 jours et à des amendes de 500 à 5000 DH., ont

comparu le jeudi 10 mars devant le tribunal d'appel de Beni-Mellal qui leur a accordé une liberté provisoire.

- Dans le courant du mois de mars ont eu lieu une série de procès à Khémisset contre des militants syndicalistes: un responsable syndical et 5 ouvrières de la société FAMECO, 10 ouvriers de la société Al Massira, puis, plus tard, 7 autres ouvriers de la même société, enfin 3 militants CDT pour outrage à fonctionnaire (en fait, outrage à un gendarme habillé en civil).

- A Fès, 27 étudiants ont été condamnés en février à des peines allant de six mois à 2 ans de prison ferme. Ces condamnations ont été prononcées à la suite des affrontements entre étudiants progressiste et islamistes. L'OADP affirme que les troubles ont commencé après que les étudiants islamistes eurent décidé d'interrompre les cours contre l'avis des autres étudiants et ces derniers démentent les accusations qui leur sont faites par les islamistes d'avoir exposé "les versets sataniques" de Salman Rushdie.

MANIF INTERDITE BIS

La CDT a voulu organiser le 25 février dernier une grève générale; en violation de la constitution marocaine, le gouvernement a interdit cette manifestation et a procédé à plusieurs arrestations de syndicalistes (16 à Casa, 2 à Ben Hamed, 6 à Azilal et 3 à Khémisset).

AMNISTIE ?

Au parlement marocain, les trois partis du bloc démocratique - USFP, Istiqlal, OADP - ont déposé un projet de loi d'amnistie générale. Dans l'exposé des motifs on peut y lire: "l'intérêt supérieur de la nation, tout comme l'ouverture politique permettant au Maroc d'entrer dans le XXI^e siècle par la grande porte et l'aspiration générale à la Défense des droits de l'Homme, exige que l'on tourne définitivement la page et que l'on passe sur toutes les affaires ayant des implications politiques et syndicales". Dans l'article premier de ce projet, les parlementaires ont fait la liste de 34 procès, allant de celui de 1970 à Marrakech à celui de Belaïchi en 1992 et de Dadou en 1993. On se souviendra que Belaïchi a été condamné pour avoir déclaré à la télévision le 11 novembre 92 que l'immigration clandestine était le résultat des frustrations politiques, économiques, sociales et culturelles des populations de la région.

LE PROCUREUR DU ROI

Des habitants des douars "Ouled Ahmed" et "Ouled Hamid", circonscription de Dar Bouazza, Préfecture de Ain Chock, ont été évacués de force de leur domicile qui a ensuite été détruit. Les brigades de la

gendarmerie ont agi sur ordre du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Hay Hassani-Ain Chock et ce, en dépit de l'opposition des autorités préfectorales qui avaient demandé le report des mesures, en attendant la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre l'habitat insalubre. Une famille de 17 personnes a été expulsée. Sans la manifestation des habitants du douar huit logements auraient été détruits.

INFLATION !

Dans son n° du 24 mars dernier Le journal marocain "Libération" estime à 40 000 le nombre des prisonniers au Maroc, alors qu'il était de 10 000 en 1966.

1^{ER} MAI RÉPRIMÉ

Un certain nombre d'arrestations ont eu lieu dans plusieurs villes du Maroc à la suite des marches pacifiques du 1^{er} mai. Neuf personnes à Khémisset, 6 à Tiflet, 2 à Kénitra ont été appréhendées le 4 mai, toutes militantes (syndicalistes ou membres d'associations de droit de l'homme) puis relâchées le même jour. Certaines de ces interpellations ont été opérées en violation des dispositions légales, notamment quand elles ont eu lieu de nuit et qu'elles n'ont pas été notifiées au bâtonnier de l'ordre des avocats lorsqu'elles concernaient des avocats.

BERBÈRE INTERDIT

Cependant à Errachidia, Ali Harcharass, M'barek Taos, Ahmed Kirche, Ali Iken, Saïd Jaafar, Bassou Barda, Omar Darouch, membres de l'association culturelle berbère Tilleli de Goulmina, ont été arrêtés le 2 mai pour avoir demandé que soit reconnue et enseignée la langue berbère.

Le tribunal d'Errachidia a rendu son verdict le vendredi 27 mai. Mrs Harcharass Ali, président et Iken Ali, archiviste ont été condamnés à deux ans de prison et 10 000 DH d'amende, M'barek Taos a écopé d'une peine d'un an de prison et de la même amende. Les quatre autres détenus ont été relaxés. Ils étaient accusés de porter atteinte à la sûreté de l'état et à la constitution après la manifestation du 1^{er} mai. Les inculpés étaient soutenus par l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, par la Confédération Démocratique du Travail et assistés de 24 avocats. L'Istiqlal avait, quant à elle, dénoncé les projets "sécessionnistes" des Berbères. Le procès en appel a lieu le jeudi 9 juin et la demande de dissolution de l'association culturelle berbère Tilleli de Goulmina est examinée le 13 juin.

Un collectif pour leur libération s'est constitué à Paris: écrire à Association Tamazgha aux bons soins d'édition berbère, 47, rue Bénard, 75014 Paris.

L'HERBE DES DISPARUS

De la prison d'Oukacha, à Casablanca, le détenu d'opinion Moussadak Abdelhack (matricule 52235) revient sur le calvaire enduré par les "disparus de Tazmamart".

Il lance un appel : Tazmamart revit ailleurs au Maroc, d'autres disparus y meurent encore. Restons vigilants !

En 1971-72, le Maroc a connu deux coups d'état. Quelques-uns des putschistes ont été exécutés sans jugement. Les autres ont été jugés et condamnés à des peines allant de 1 an de prison à la peine capitale. Ceux condamnés à la peine de mort ont été exécutés. Ceux condamnés à 1 an, 2 ans de prison ont quitté la prison centrale de Kénitra, après avoir purgé leur peine. Les autres détenus (au nombre de 61) ont été transférés le 7 juillet 1973.

Personne ne savait où !

Le 7 juillet 1991, 18 ans déjà après le transfert du 7 juillet 73, ceux condamnés à 3 ans n'étaient pas rentrés chez eux. Ceux condamnés à 4 ans, non plus. Dix ans, non plus. Douze ans, quinze ans, non plus. Aucun des 61 n'est rentré chez lui. Où sont-ils ?

Le 23 Septembre 1991, à 0 h 30, (j'étais à la prison centrale de Kénitra), un gardien est venu nous prévenir que quelque chose de très bizarre se passait à la direction de la prison. Une brigade très spéciale de la gendarmerie est venue déposer un détenu au bureau du directeur. Le responsable de la brigade a exigé que le détenu y passe la nuit. Personne ne doit ni le voir, ni lui parler. Le gardien a quand même pu savoir son nom: "Touil M'Barek". Nous savions que ce nom est l'un des 61. Très tôt, le gardien est revenu nous réveiller: "ils ont libéré le détenu". Voilà un de moins.

Depuis la libération de "Touil M'Barek", la presse marocaine citait de temps à autre des noms de quelques détenus militaires portés disparus depuis le 7 juillet 1973, qui se sont retrouvés chez eux ! Où étaient-ils toutes ces

longues années? Qui les a libérés ? Aucun responsable n'a fait de déclaration !

Le 23 octobre 1991, à 22 heures du soir, la même brigade spéciale qui a amené Touil M'Barek, a amené deux autres détenus militaires : Raiss Mohamed et Ghani Achour. Cette fois, pas pour être libérés le lendemain, mais pour rester. Le matin, après les ouvertures des cellules, tout le monde était au courant des nouveaux arrivés. Les 1 700 détenus de la prison centrale marchaient dans le même sens. Tout le monde voulait les rencontrer. Voici ces hommes qui ont pu résister et survivre plus de 18 ans dans le noir. Nous avons trouvé deux créatures qui ne pouvaient pas marcher sans l'aide des autres. Tout le monde pleurait. Leur transfert du 7 juillet 1973 était passé inaperçu, mais on n'est plus dans les années 70. La nouvelle de leur réapparition à la prison centrale s'est répandue. Vendredi 24 septembre 1991, à 11h du matin, on a appelé Raiss Mohamed à la visite. Une visite spéciale qui a eu lieu dans le bureau du directeur. C'était sa femme. Comment allait-elle retrouver son mari, qu'elle n'a pas vu depuis plus de 18 ans ?

Cette femme a confié plus tard à nos familles, qu'elle avait tellement peur ce jour-là qu'elle a pissé sous ses vêtements, en attendant une porte qui s'ouvre... Il serait sûrement différent de l'homme qu'elle a connu il y a 20 ans.

Vendredi 24 septembre 1991, 18h. C'est l'heure où le travail administratif de la prison cesse. Le directeur a accepté de faire exception devant ce jeune homme qui est venu chercher son père. On a demandé Ghani Achour à la direction. Il ne savait pas pour

quoi. Quand il est entré dans le bureau, un jeune homme s'est levé, et a voulu l'embrasser à bras ouverts. Achour fit quelques pas en arrière (comme s'il voulait revenir 20 ans en arrière). Il leva ses mains et repoussa le jeune homme pour arrêter son impulsion. "Qui es-tu ?" lui a-t-il demandé. Le jeune homme, les larmes aux yeux et dans la voix, a difficilement pu dire: "je suis ton fils". Et les deux hommes se sont embrassés comme des fous !

Le directeur, qui était présent pour faire son rapport de cette première rencontre, ne voyait plus nettement les deux hommes. Il les voyait flous. Il a pris ses lunettes de dessous son nez et il a commencé à les essuyer ! Comme il était déjà trop tard pour faire une visite, Achour a vite dit au revoir à son fils, et s'est dirigé vers le directeur pour le remercier. Ce dernier baissait toujours la tête et essayait machinalement ses lunettes. Quand il leva la tête pour saluer Achour, ses yeux étaient pleins de larmes ! Le pauvre, il essayait de se convaincre que ce sont ses lunettes qui rendaient la vision floue et non les larmes.

Est-ce la peur ou la responsabilité dans un établissement inhumain qui l'empêche d'accepter l'émotion qu'il éprouve ?

Au début, la direction avait l'intention de les isoler dans un quartier de droits communs mais, grâce à la pression des organisations humanitaires, leur situation s'est améliorée. Ils passent toute la journée dans nos cellules et ne retournent dans leur quartier que le soir.

Ce 7 juillet 1973 est resté gravé dans leur mémoire : c'était en plein été; tout le monde ne portait que des vêtements légers, et c'est comme ça qu'ils ont été transférés - sans vêtements, sans bagages, sans rien.

Personne ne connaissait la destination. Ils étaient 61 à la prison centrale de Kénitra; 3 d'entre eux ont été transférés dans une prison secrète, construite spécialement pour eux (deux bâtiments de 58 cellules, 29 pour chacun).

C'est Tazmamart.

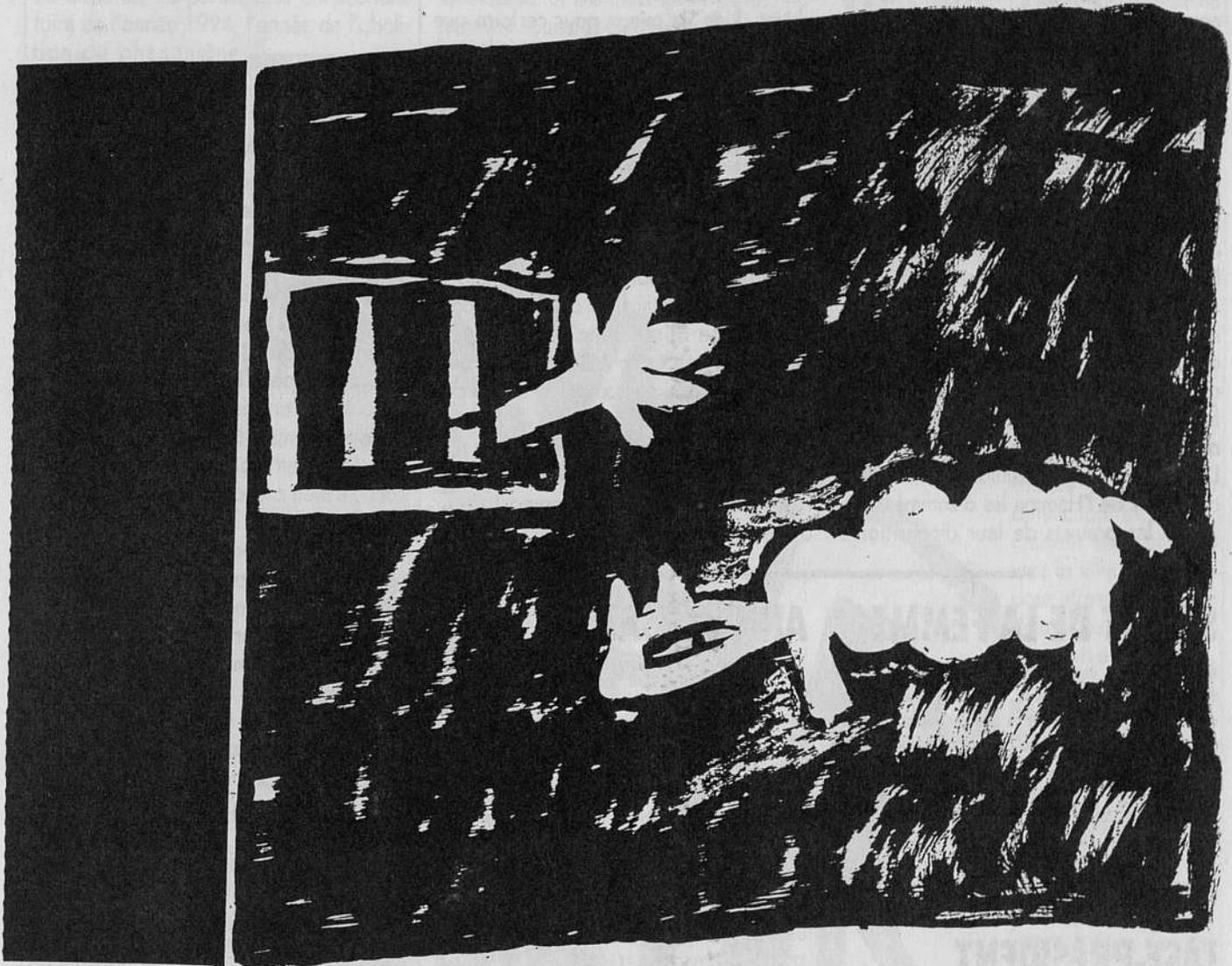
Tazmamart. C'est le nom d'un village situé

Tazmamart.

A Tazmamart, pas de libération. Tout le monde était là-bas pour mourir à petit feu. Ceux condamnés à 3 ans étaient les premiers à sortir de leur cellule, mais mort ! Ils ont été enterrés dans la cour de la prison ; une cour utilisée comme herbage pour les moutons du directeur. Plus il y a de morts enterrés, plus il y a d'herbe pour les moutons

à un travail courageux des associations humanitaires, les survivants de Tazmamart sont rentrés chez eux ; mais, au Maroc, le sort de plusieurs dizaines de disparus demeure inconnu (voir le rapport d'Amnesty international sur les "disparus au Maroc").

Vous qui lisez ce témoignage, ne baissez pas les bras : ça risque d'enterrer un corps qui s'accroche toujours à la vie ; ça risque



dans la région de Rachidia près de Rich ; la région la plus pauvre du Maroc. Le nom de ce village est presque inconnu dans tout le Maroc, mais est devenu célèbre dans le monde entier : synonyme de la peur et de la torture.

- 3 couvertures : c'est tout le lit d'un détenu à Tazmamart, hiver et été.
- 5 litres d'eau , une tasse de café, 2 soupes, un morceau de pain : c'est la nourriture quotidienne à Tazmamart.
- 3 ouvertures des portes des cellules. Pendant la distribution du café le matin, de la soupe à midi, et de la soupe du soir : c'est le seul moment de liberté d'un détenu à

du directeur... Quelle récompense ! 15 septembre 91. Le jour où il était revenu les sortir de cet enfer ; ils n'étaient plus que 28 (30 étaient déjà enterrés dans la cour). (IL : c'était le même responsable de la Gendarmerie qui les avait transférés à Tazmamart le 07 juillet 1973. Il est revenu plus gradé)

Pauvres moutons du directeur, ils ont raté 28 corps humains - prévus comme engrais - , à cause de cette "Maudite" pression internationale des organisations humanitaires !

Septembre 92. Raiss a été libéré ; 2 mois après, Achour a été "gracié" lui aussi. Grâce

de tuer l'espoir d'une mère qui rêve toujours d'embrasser son fils disparu, une dernière fois avant de quitter la vie. Ne laissez pas les tortionnaires gaver leurs moutons avec l'herbe des disparus...

Maroc-Répression
directeur de la publication : François Della Sudda
Imprimerie : L'Internationale
Commission paritaire n° 708000

Comité de rédaction du n° 130 :
vendredi 1^{er} juillet 1994

CYNISME

*"Messieurs les prétendants à la disparition,
apportez vos preuves !"*

Les 28 survivants de Tazmamart ont touché dernièrement, de la main à la main, 5000 DH (3000 F) en attendant qu'une commission ad-hoc statue sur leur indemnisation mensualisée. C'est là une première reconnaissance de la responsabilité de l'Etat, mais combien dérisoire ! Il reste cependant que, dans leur cas, l'Etat, par ce geste, a reconnu leur disparition. Il n'en est pas ainsi pour tous.

Parmi bien d'autres sans doute, Errahoui Mohammed (alias Sahraoui), Bnouhachem Abdennaceur, Kounsi Abderraham, Lahrizi Moulay Driss, disparus depuis les 12-13 avril 1976, libérés de Kelaat M'gouna le 31 décembre 1984, cherchent depuis cette dernière date à faire reconnaître, si ce n'est leur droit, tout au moins le fait qu'ils ont bien disparu. Devant de telles prétentions le Ministère des Droits de l'Homme les a sommés d'apporter les preuves de leur disparition !

Sans doute, les fonctionnaires de cette nouvelle administration ont-ils la louable intention de se constituer un fond d'archives. Rien de mieux pour ce faire que de mettre à contribution les prétendants à la disparition. Mais ces fonctionnaires, épris du zèle des néophytes, ne se contentent pas des coupures de journaux que les anciens disparus ont réussi à leur présenter. Non, il faut des noms ; les noms des geôliers. Quand on sait que les quatre militants sont restés, durant les 16 premiers mois de leur disparition, yeux bandés et menottes aux poings, et qu'ensuite, pour éviter de se faire connaître, leurs gardiens, tous grades confondus, se faisaient appeler "Hadji", on comprend l'absurdité de la situation.

Il est temps que l'opinion publique se mobilise sur le sort de tous les anciens disparus. Puisse le cas de Tazmamart servir d'exemple !

STATUT DE LA FEMME

A l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars dernier, le bureau exécutif de l'ASDHOM a rendu public une note qui souligne que la Moudawana (code de statut personnel) est rétrograde, qu'elle légalise la situation d'infériorité de la femme et se trouve en contradiction avec la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme.

LÈSE-PRÉSIDENT

En Tunisie, il suffit d'être candidat à la présidence pour se retrouver en prison. Le Docteur Moncef Marzouki, ancien président de la ligue tunisienne des droits de l'Homme et M' Abderrahmane Hani en ont fait la douloureuse expérience.

L'ASDHOM À L'ONU

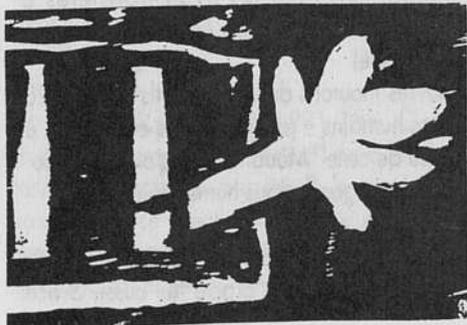
Du 9 au 13 mai, le groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de l'ONU à New-York tiendra sa 42^e session ; nos camarades de l'ASDHOM ont été invités à y participer. Ils font un appel à financement que nous transmettons à nos lecteurs (chèque à envoyer le plus tôt possible à l'ordre de l'ASDHOM, 269 bis, rue du Fg St Antoine, 75011 Paris).

ANNIVERSAIRE

L'ASDHOM a célébré, le 7 mai, son X^e anniversaire en organisant un débat sur le thème : le parrainage comme forme de solidarité avec les prisonniers politiques marocains. Les CLCRM ont participé à ce débat, essentiel pour manifester de façon concrète le réconfort dans la lutte. La tendance vers cette forme de solidarité s'est accentuée ces derniers temps, mais doit être largement développée, ainsi que peuvent en témoigner les anciens détenus ou ceux qui ont des échanges épistolaires réguliers avec les prisons.

COLLOQUE

Le 21 mai, à l'Institut du Monde arabe, à Paris, sous l'égide de l'Assemblée européenne des citoyens et du CEDETIM s'est tenu un colloque intitulé: Où va le Maghreb ?



VIE des COMITÉS

■ La prochaine coordination aura lieu à Limoges les 29 et 30 octobre prochains.

■ Le comité de Paris va prochainement déménager; la nouvelle adresse et les coordonnées téléphoniques seront transmis dès que possible.

■ Le comité de Limoges a activement participé aux "Journées d'amitié", organisées du 23 au 26 mars derniers, à Limoges, par l'UNEM, le Secours populaire français, le MRAP, et le Mouvement des Démocrates marocains en France. Les manifestations ont été bien couvertes par la presse locale, les radios locales et FR3. Cent personnes ont assisté à la soirée du 23 mars à la présentation du film intitulé "Les Goumiers", à la mémoire des volontaires marocains utilisés par la France comme supplétifs et qui ont joué un rôle déterminant dans la libération de Marseille. Quatre-vingt personnes étaient présentes à la soirée du 25 mars avec René Bourequat, René Toussaint, Idrissi Ali Kaïtouni et Mohamed Nadrani. France 3 a parlé de Nadrani et de sa disparition à Agdz et à el Kalaa M'Gouna ainsi que de l'histoire des Bourequat en présentant le livre d'Ali: "18 ans de solitude".

A la suite de la vente du livre de Bourequat, que ce dernier avait offert, le comité de Limoges a remis 1200 F au Secours populaire, somme destinée à l'accueil en France, au cours de l'été prochain, d'enfants de détenus d'opinion.

■ Le comité d'Aix a fait paraître sa "Lettre de Maroc Résistance" dans laquelle il souligne les conséquences de la fermeture de la mine de Jabal Aoune, près de Mrirt : 700 familles se trouvent désormais sans ressources.

L'Année des Disparus

■ A la fin du mois de janvier, à Amiens se sont tenues des Assises de la communauté marocaine en Europe pour l'abolition de la torture. A l'appel des familles de disparus, les participants ont souhaité faire de l'année 1994, l'année de l'abolition du phénomène de la disparition au Maroc exigeant qu'une loi d'amnistie générale soit promulguée.

■ Les mères des disparus au Maroc nous ont fait savoir qu'une des leurs, Fatna, mère de Sajid Mohamed Doukali, enlevé et disparu depuis 1964, venait de mourir à l'âge de 100 ans, mettant ainsi fin à une longue attente.

■ Les enfants Oufkir lancent un appel angoissé pour que justice leur soit faite :

"Au nom de quelle malédiction devrions-nous continuer de vivre comme des ombres hantées par le passé ? Quand nous donnerons-nous le droit d'exister en tant qu'individu et non en tant qu'affaire ? Quand sera définitivement levé ce sort terrible et injuste qui nous accable, meurtrissant nos âmes et nos vies, et que rien ni personne ne peut justifier ?"

■ Dans une conférence, après avoir raconté son histoire et celle de ses frères, René Bourequat a déclaré :

"Par ce témoignage, je tiens d'abord à saluer la mémoire des morts de Tazmamart, qui, à l'heure actuelle, sont toujours sans sépulture. Je vous demande d'exiger du

gouvernement du roi Hassan II la vérité sur mes compagnons d'infortune, toujours portés disparus : le lieutenant-colonel Ababou, le capitaine Chellat, l'aspirant Mzireg, le syndicaliste El Manouzi et les autres, notamment Rouissi et Ouazzane.

■ Le bague d'El Kelaa des M'Gouna, à 300 km de Ouarzazate est situé dans une ville réputée pour son Moussem des roses, qui a lieu chaque année en mai. Comme d'autres encore, il joue, dans le système répressif du Royaume, un rôle similaire à

Tazmamart.

Bien qu'au cours de l'été 1991 de nombreux détenus, portés jusqu'alors disparus, aient été relâchés, le Roi a eu l'audace de dire qu'il ne connaissait de cette région que la ville des roses.

Des informations recueillies par l'APADM confirme la présence à ce jour de séquestrés dans ce "mouroir des rosiers" : va et vient d'hélicoptères, déplacement de camions vers la ville de Skoura pour s'approvisionner dans des magasins d'alimentation, convois de camions bâchés, présence d'une garde relevée régulièrement.

Les autres "jardins secrets" du Roi seraient: Aït Ourir dans la région de Marrakech, Ain Allah, dans la ferme royale de Fès, Beni Tadjit, Ksar d'Agdz, ancien palais du glaoui, Tagounit, à la frontière de l'Algérie, Tiouine près d'el Ayoun, Dar Mokri à Rabat, le centre d'Anfa à Casablanca



Je clame mon indignation face à l'Etat marocain, Etat de non-droit qui enlève, séquestre, torture, viole et tue des personnes en toute impunité.

Le Maroc connaît d'autres Tazmamart: Kalaat M'gouna, Agdz, Benitadjit, ainsi que 11 lieux secrets dans la seule ville de Rabat, où des dizaines de citoyens sahraouis et marocains meurent à petit feu et dans l'indifférence générale."

et la caserne d'Azrou.

Sous réserve de vérification, un autre centre secret se trouverait en Haute-Moulouya à la sortie de Missouri, vers Outat-Oulad el Haj, près de la prison où était Abderahim Bouabid en 1981.

MAROC, LA PRATIQUE DE L'EMPRISONNEMENT POLITIQUE DOIT CESSER



Selon Amnesty Internationale, un an après que les autorités marocaines se sont déclarées prêtes à réparer les violations des droits fondamentaux commises par le passé, aucune initiative concrète n'a été prise pour mettre un terme à la pratique de l'emprisonnement politique.

L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme fait observer : "Les autorités doivent prendre des initiatives concrètes pour traduire leurs paroles en actes afin que les droits de l'homme deviennent une réalité au Maroc. Les proclamations relatives à un nouveau respect des droits de l'homme resteront lettre morte tant qu'il y aura des emprisonnements politiques et que les injustices passées perdureront au Maroc".

Depuis la reprise du dialogue entre Amnesty International et les autorités marocaines, l'emprisonnement politique, à l'issue de procès inéquitables, n'a pas cessé. Dans un document publié ce jour et intitulé "Maroc - La pratique de l'emprisonnement politique doit cesser", l'organisation fait état de l'arrestation et du maintien en détention de détracteurs du gouvernement et de manifestants pacifistes, parmi lesquels figurent, entre autres, des militants des droits de l'homme et des syndicalistes.

Plus de 130 prisonniers d'opinion et des centaines de prisonniers politiques condamnés à l'issue de procès qui n'étaient que des parodies de justice, sont toujours incarcérés au Maroc. Amnesty International fait observer : "Bon nombre de ces détenus ont déjà passé plus de 10 ans en prison alors qu'ils n'auraient dû être incarcérés, même un seul jour". C'est notamment le cas de Habib Lakhdour emprisonné depuis le début de 1984 pour avoir participé à une manifestation.

L'organisation exhorte les autorités marocaines à libérer tous les prisonniers d'opinion et tous les prisonniers politiques à moins qu'ils ne soient rejugés rapidement et conformément aux normes internationalement reconnues en matière d'équité.

Des représentants d'Amnesty International ont été autorisés en mai 1993 à se rendre au Maroc pour la première fois depuis trois ans. Ils ont eu des entretiens avec les membres du conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), organisme créé en 1990 par le roi Hassan II.

L'organisation a accueilli favorablement les initiatives prises par les autorités marocaines au cours des trois dernières années en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme. Elle a notamment salué la libération, en 1991, de prisonniers d'opinion et de plusieurs centaines de personnes "disparues" ainsi que la nomination, en 1993, d'un ministre des droits de l'homme et la commutation de 193 condamnations à mort en 1994.

Aucune mesure n'a été prise en faveur des centaines de prisonniers maintenus injustement en détention et dont le cas a été soumis par l'organisation au CCDH, au ministre des droits de l'homme et à d'autres responsables du gouvernement marocain.

AMNESTY INTERNATIONAL

Publications disponibles

- Casablanca : Soulèvement populaire, juin 1981
Récit des événements et présentation des problèmes de la ville - 8 F
- France-Maroc : continuité ou changement ?
Actes du colloque organisé le 9 mars 1985
par l'Association de soutien aux CLCRM - 20 F
- Rencontre avec le Maroc
Claude Aniam, nouvelle édition,
La Découverte / Maspéro. - 95 F
- Notre ami le roi
Gilles Perrault, Ed. Folio actuel poche - 43 F
- Le travail des enfants au Maroc
rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-Slavery Society en
1975 et en 1977 sur l'exploitation des enfants dans les
manufactures de tapis - 1979 - 5 F
- A l'ombre de Lalla Chafia
Driss Bouisséf Rekab, éd. L'Harmattan - 90 F
- Les prisonniers marocains, fosses communes
pour les vivants
H. Ben Malek, supplément
au n° 82-83 de Maroc-Répression - 10 F
- Les disparus au Maroc
Dossier présentant le processus de la disparition,
les différentes catégories de disparus
et des témoignages - 10 F
- Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons
édité par le Centre d'information Inter-peuples
et le Comité de Grenoble - 40 F
- Hors du Maroc jobertien
Idrissi Kaitouni - 15 F
- Dossier sur les prisonniers politiques islamistes - 10 F
- Livre blanc sur les enfants Oufkir
cabinet B. Darteville et G. Kiejman - 20 F
- Babel (mars 90) Droits de l'homme, droits des peuples au
Maghreb - 45 F
- Babel (jan 92) Droits des femmes au Maghreb
(cedetim-unesco) - 80 F
- Dans les entrailles de ma patrie
Rahal JbiHa - 25 F
- La faim pour la justice
résumé de la mission de M^e Voguet
et du D^r A. M. Raat - 5 F
- Maroc: torture, "disparitions", emprisonnement politique
Amnesty International - mars 1991 - 30 F
- Rapport sur Tazmamart
daté de 1989 - 15 F
- Rapport d'investigation d'une mission médicale
au Maroc, novembre 1991 - 15 F
- Au royaume de l'injustice
CLCRM - ASDHOM Limoges - 15 F
- Le livre blanc sur les droits de l'homme au Maroc - 78 F
- Tazmamart : une prison de la mort au Maroc
Christine Daure-Serfaty, éd. Stock - 98 F
- A qui appartient le Maroc ?
Moumen Diouri, éd. L'Harmattan - 130 F
- Le 21 octobre 1992 à Jussieu
allocutions des intervenants, brochure 4p - 5 F
- Affiche - 10 F
- Autour d'Abdellatif Derkaoui (poèmes) - 5 F
- Ils ont écrit... Liberté.
Droits de l'homme et regards d'enfants, éd. ATMF - 50 F
- Poèmes, lettres, écrits de prison
Saïda Menebhi, disparue en janvier 1976, torturée, jugée
au procès de Casablanca (janvier-février 77) Saïda est
morte à 25 ans des suites d'une grève
de la faim dans la prison civile de Casablanca - 10 F
- Sous le bâillon, le poème
A. Laabi, L'Harmattan - 85 F
- La parole confisquée, textes, dessins, peintures
de prisonniers politiques marocains - 72 F
- Es-Srir, conte pour enfants
Jacqueline Maitte-Lobbe - 30 F

• Etat de la répression au Maroc, dépliant en anglais et en français - septembre 93 - 5 F (30 F les dix)
Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM

CONDITIONS D'ABONNEMENT à Maroc-Répression

- 150 F - France
- 90 F - étudiants et chômeurs
- 170 F - autres pays
- 300 F et plus - soutien

60 F PREMIER ABONNEMENT

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Pays:

Chèques ou mandats à l'ordre de : Association de soutien aux
Comités de lutte contre la répression au Maroc avec la mention
« abonnement » à envoyer
14, RUE DE NANTEUIL, 75015 PARIS - CCP 13 84 02 7 H PARIS

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA, notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme. Les comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture. Leur rôle:

- informer sur la répression
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

Maroc Répression n° 128-129
février-mai 1994 - Prix public 25 F -
Répondeur téléphonique 24h sur 24 :
(1) 45 32 01 89

POUR SOUTENIR L'ACTION DES COMITÉS

1 • Lire et faire connaître le bulletin Maroc-Répression, s'abonner et faire abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien. Penser à se réabonner dès le premier rappel ! Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires reçues pour les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit et indispensable assuré aux médias. Souscrire un abonnement de soutien, c'est participer de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2 • Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier, pour couvrir les frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3 • Soutenir matériellement les militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille, par un versement au compte postal : La Source 352 11 58 L, à l'ordre de M^e Philippe Guibard, pour permettre les envois réguliers dans les prisons.

4 • Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, en Espagne, en France, en Hollande et en Suisse. Ecrire, pour avoir les adresses, au Comité de Paris..

DES ACCORDS DU GATT

Le fait de fixer la signature des accords du GATT à Marrakech du 12 au 15 avril derniers a constitué une formidable caution au régime marocain et montré - s'il était besoin - le peu de cas fait par les puissances dirigeantes aux atteintes aux droits de l'Homme.

A l'occasion de cette signature, une campagne a été lancée sous l'intitulé "Pour un Etat de droit au Maroc" ; elle était organisée par l'AMF, l'ATMF, l'APDM, l'appel des 52, l'ASDHOM, les CLCRM et le REPOM (Rassemblement des exilés politiques marocains en France). Elle visait à dénoncer qu'une telle manifestation se tienne dans un pays où les familles cherchent depuis parfois 30 ans un des leurs, disparu, où les prisons sont pleines de détenus d'opinion, où tous les citoyens ne peuvent obtenir de passeport, etc . . .

Reprenant des fiches élaborées par l'ASDHOM, l'APADM, et les CLCRM à l'occasion de la Conférence mondiale des droits de l'Homme, un dossier a été préparé, intitulé : disparitions, prisonniers d'opinion, impunité, libre circulation. Il constitue une base simple et condensée pour faire connaître, à des gens peu au courant, l'état de la répression au Maroc.

Le dossier peut être demandé aux permanents du Comité de Paris.
Une manifestation a eu lieu le 13 avril à 18 h 30 au Trocadéro. Une conférence débat a eu lieu le 12/04 sur les accords du GATT et les rapports Nord-Sud, à l'université de Caen, en présence d'Abraham Serfaty, René Dumont et Zakya Daoud.